

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Antoine Droin, Sami Kanaan,
Sylvia Leuenberger, Françoise Schenk-Gottret,
Morgane Gauthier et Alain Etienne*

Date de dépôt: 21 septembre 2005

Messagerie

Proposition de motion

pour un système incitatif pour encourager l'assainissement du parc des véhicules diesel des entreprises régionales et locales de transport

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la Suisse entend lutter contre les substances cancérigènes ;
- que notre législation sur la protection de l'environnement (LPE) prescrit qu'il faut en réduire les émissions en recourant autant que possible aux meilleures techniques disponibles ;
- que depuis 1998, l'ordonnance sur la protection de l'air mentionne les gaz d'échappement diesel comme substance cancérigène,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en œuvre et à participer financièrement à un système incitatif d'équipement en filtres à particules du parc des véhicules diesel de transports régionaux et locaux. Le canton doit prendre à sa charge jusqu'à 50% au plus des frais d'équipement. Cet engagement financier du canton doit être limité à trois années à compter de la transmission de la présente intervention.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En mettant en place un système financièrement incitatif et limité dans le temps en vue d'équiper d'un filtre à particules les véhicules fonctionnant avec un moteur diesel, le canton prend une mesure appropriée et efficace permettant d'assainir dans les meilleurs délais le parc des ces véhicules. Ce faisant, le canton entreprend aussi quelque chose de concret pour la santé de sa population, dont les bénéfiques dépasseront de loin la dépense consentie pour cet assainissement. Les coûts de la santé découlant directement de la présence de poussières fines polluant l'air atteignent les 4,2 milliards de francs auxquels les pollueurs ne participent aucunement. Cela ressort d'une étude publiée en 2004 par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) sur les coûts externes de la santé dus à la pollution de l'air résultant du trafic automobile.

En Suisse, quelque 3 millions de personnes inhalent régulièrement une trop grande quantité de poussières fines. Dans les régions les plus polluées, l'être humain absorbe à chaque respiration quelque 50 millions de particules dommageables à la santé. Les voies respiratoires sont les premières touchées par les poussières fines. Il en résulte des toux chroniques, des bronchites, de l'asthme, des infections pulmonaires et des cancers du poumon. Des douleurs de type cardiovasculaire peuvent également en résulter. Cette croissance des poussières fines dans l'air fait aussi augmenter les risques d'infarctus, comme le montrent des études effectuées aux Pays-Bas et en Amérique du Nord. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) estime quant à lui qu'il y a en Suisse plus de 3700 décès prématurés par an dus à la charge de poussières fines dans l'air, dont 300 sont dus au cancer du poumon et 20 sont des cas de mortalité infantile.